

comité révèle pourtant quelques faits assez intéressants et l'absence d'autres.

Je m'intéresse particulièrement à l'échange qui a eu lieu entre M. Stevens, un des administrateurs provisoires de la banque, et un des membres du comité, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm qui a dit:

Monsieur Stevens, vous avez dit ce matin que plus de 5,000 personnes possédaient un paquet de 430,000 actions. Vous possédez vous-même un autre paquet d'actions et je peux voir qu'elles constituent la majorité. Vous possédez la majorité des actions du second paquet. Combien de personnes représente ce second paquet

Il est intéressant de noter la manière dont M. Stevens s'est échappé par la tangente, malgré les questions répétées. M. Stevens a dit à ce moment-là:

Monsieur Comtois, nous avons préparé un tableau qui pourrait être utile. A la séance de ce matin, on a suggéré que nous pourrions préparer une sorte de tableau montrant les rapports existant entre ces sociétés. Pendant l'ajournement du déjeuner nous avons fait des photocopies d'un tableau emprunté à la page centrale de notre rapport annuel du groupe *British International* pour 1964. Si le président le désire, nous pouvons faire circuler ces tableaux maintenant et, grâce à eux, je crois pouvoir décrire exactement les rapports existant entre ces sociétés.

J'ai ici le tableau dont parlait M. Stevens; or, fait intéressant, les sociétés qui y sont indiquées—ce que M. Stevens ne nie pas—posèdent au moins 51 p. 100 des actions de la *Bank of Western Canada*.

On nous a dit qu'un des motifs de la création de la banque était de doter l'Ouest canadien d'une institution financière ayant son siège social dans l'Ouest canadien, appartenant à des habitants de l'Ouest canadien et dirigée par des gens de l'Ouest canadien. Mais que voyons-nous? Nous trouvons au haut de ce tableau la *British International Finance (Canada) Limited*, Toronto, dont l'actif est de 90 millions de dollars. Au-dessous, il y a la *Canadian Finance and Investments Limited*. Elle est de Winnipeg, mais n'a que 5 millions. Puis, c'est l'*Alberta Fidelity Trust*, dont l'actif s'établit à 5½ millions. Ensuite, on retourne à Toronto, à la *Wellington Financial Corporation Limited*, Toronto, qui a un actif de 68 millions; la *York Centre Properties Limited*, Toronto; la *Cardiff Investments Limited*, Toronto; la *British International Finance Trust Limited*, Nassau (Bahamas); la *Timed Investors Limited*, Toronto, et la *Timed Investment Fund Limited*, qui est apparemment une filiale de la *Timed Investors Limited* et qui a un actif de 3 millions de dollars.

Pour revenir à l'autre côté du tableau, nous nous retrouvons à Winnipeg encore une fois avec la *Fort Garry Trust Company* dont l'actif est de 2 millions de dollars, et la *Bank of Western Canada*, dont le capital proposé est de 13 millions.

Puis à la dernière ligne, on relève les noms suivants: *Canadian First Mortgage Corporation*, Toronto, ayant un actif de 7 millions, *York Trust and Savings Corporation*, Toronto; *The Lambton Loan and Investment Company*, Sarnia; *Wellington Credit Corporation*, Toronto; *Interior Credit Corporation Limited*, Toronto; *Simcoe Retail Acceptance Limited*, Toronto; *Wellington Bank of Canada International Limited*, Nassau (Bahamas), et sa filiale, la *Wellington Bank of Canada Limited*, également de Nassau (Bahamas); *Scarboro Finance Corporation Limited*, Toronto; *Maritime Mortgage and Loan Company*, Nouveau-Brunswick; *Globe Auto Leasing Limited*, Toronto; et *The Lambton Trust Company Limited*, Sarnia.

La banque, évidemment, sera non seulement dirigée par trois éminents financiers de Toronto mais appartiendra, dans une large mesure, aux résidents du Canada central et non de l'Ouest du pays. Je ne m'oppose pas à ce que les habitants du centre du Canada soient propriétaires d'une société de ce genre, mais ils ne devraient pas se faire passer pour des résidents de l'Ouest du Canada, voués aux intérêts de l'Ouest du Canada. Cela, entre autres choses, m'inquiète un peu.

M. le président suppléant: A l'ordre. Comme il est sept heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question).

• (7.00 p.m.)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

APPLICATION D'UN ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose la deuxième lecture du bill n° C-154, loi donnant suite à une Convention entre le Canada et le Royaume-Uni tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur certaines catégories de revenus et donnant suite à un Accord supplémentaire entre le Canada et la Suède en matière d'impôts sur le revenu.

L'hon. M. Lambert: A cet égard, monsieur l'Orateur, il me semble que le ministre devrait faire une déclaration pour nous donner une idée précise de ce qu'il considère comme étant la portée de cette convention. Il pourrait nous dire quels changements ou quelles améliorations ont été apportés, lors de conventions antérieures, ou réciproquement quels domaines ne sont pas actuellement touchés. Bon nombre de détenteurs